



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



21 octobre 2021

Dose de rappel



Pour plus d'informations : www.solidarites-sante.gouv.fr

POURQUOI UNE DOSE DE RAPPEL ?

UNE BAISSSE DE L'IMMUNITÉ ACQUISE AVEC LE VACCIN :

La vaccination contre le Covid-19 permet au corps de produire les anticorps nécessaires pour se protéger contre une forme grave de la Covid-19. Dans les essais cliniques et les observations en vie réelle (Israël), le recul actuel met en évidence une protection pendant au moins 6 mois chez la plupart des personnes entièrement vaccinées.

Néanmoins, de nombreuses données en vie réelle attestent d'une érosion préoccupante de l'efficacité vaccinale dans le temps chez les personnes âgées et fragiles, en particulier contre la variante virale Delta, comme le rappellent la Haute autorité de santé (HAS), dans son avis du 23 août 2021, et le Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV), dans son avis du 19 août 2021.

Cette baisse de protection concerne essentiellement l'efficacité contre l'infection et contre les formes symptomatiques, l'efficacité contre les formes graves restant à un niveau élevé, quel que soit le vaccin administré. Elle ne touche pas seulement les personnes âgées et les populations à risque de forme grave, mais ces dernières demeurent les plus affectées.

Une étude publiée dans The New England Journal of Medicine a prouvé récemment que les doses de rappel procuraient une protection contre l'infection 11 fois supérieure à celle garantie par la deuxième dose chez les personnes de plus de 60 ans. Cette amélioration de la protection du rappel par rapport à la primovaccination était de presque 20 fois supérieure vis-à-vis des formes graves.

Une étude (Technion, Israel Institute of Technology, KSM) basée sur les échantillons de 11 000 personnes infectées par le virus de la COVID-19 a mis en évidence une réduction du risque d'infection au coronavirus **par un facteur 4** suite à l'administration d'une troisième dose de vaccin.

Conformément aux différents avis scientifiques rendus depuis le mois d'avril 2021, le président de la République a annoncé, le 11 août 2021, le lancement d'une campagne de rappel de la vaccination anti-Covid-19 dès le mois de septembre 2021 pour certaines populations prioritaires particulièrement vulnérables.

LE DISPOSITIF DE RAPPEL MIS EN PLACE EN FRANCE

POURQUOI ?

→ Au fil des mois, l'efficacité des vaccins diminue légèrement tant que l'organisme n'est pas stimulé par la rencontre avec le virus. L'arrivée de nouvelles variantes du virus peut également rendre les vaccins un peu moins efficaces.

→ Pour relancer l'immunité et garantir le plus haut niveau de protection face à la Covid-19, une dose de rappel est donc nécessaire.

Un rappel vaccinal est le renouvellement de l'administration d'une dose de vaccin, destiné à maintenir un bon niveau de protection en stimulant le système immunitaire.

→ Les rappels vaccinaux sont effectués avec **le vaccin Pfizer-BioNTech** quel que soit le vaccin utilisé précédemment.

QUI ?

Environ **25 millions** de personnes sont susceptibles de recevoir un rappel dont :

→ **14 millions** de personnes de 65 ans et plus, résidents ou non en EHPAD/USLD ;

→ **600 000** personnes supplémentaires de moins de 65 ans vaccinées en Janssen ;

→ environ **6,7 millions** de personnes additionnelles à haut risque de contracter une forme grave contre le virus (personnes atteintes de maladies graves figurant sur la liste établie par le COSV, de comorbidités ou personnes immunodéprimées) ;

→ environ **3,5 millions** de professionnels des secteurs de la santé et du médico-social et de pompiers.

Les patients ayant bénéficié d'un premier schéma vaccinal avec le vaccin Janssen doivent bénéficier d'une dose de rappel avec un vaccin à ARN messager. En effet, une enquête publiée par l'ANSM, lundi 12 septembre 2021, montre qu'une seule dose de Janssen n'offre pas une protection suffisante contre le variant delta. Afin de renforcer la protection, le Gouvernement appelle les personnes vaccinées avec une dose de Janssen à faire leur rappel.

Au mois de septembre 2021, compte tenu du délai de 6 mois entre le schéma vaccinal complet et la dose de rappel, environ 3 millions de personnes étaient éligibles au rappel.

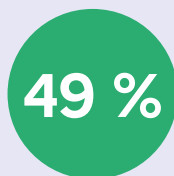
Au mois d'octobre, compte tenu du délai de 6 mois, environ 8 millions de personnes sont éligibles au rappel.

Au 17 octobre 2021, 2 millions de personnes ont reçu une dose de rappel depuis l'ouverture de la campagne (1er septembre). Cela correspond à un taux de 34 % de la population éligible à date. Parmi les populations éligibles, l'ont reçue :

- ~280 000 personnes en EHPAD et USLD ;
- ~500 personnes en ville ;
- ~1,2 million personnes en centre de vaccination.

Par tranche d'âges et éligibles au rappel au 17 octobre :

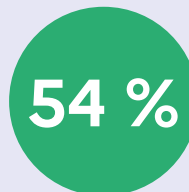
- 49% des 80 ans et plus hors EHPAD ;
- 45% des 65-79 ans hors EHPAD ;
- 54% des 65 ans et plus en EHPAD ;
- 11% des autres populations éligibles (dont 18% des personnes vaccinées Janssen).



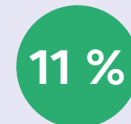
80 ans et plus
HORS EHPAD



65-79 ans
HORS EHPAD



65 et plus
EHPAD



Autres populations
éligibles

Nous avons enregistré la semaine du 11 octobre 2021 la meilleure semaine de la campagne de rappel et au cours de cette semaine la meilleure journée, le vendredi 15/10, 101 000 rappels ont été dénombrés en une seule journée.

La croissance reste soutenue et les perspectives positives. Le week-end dernier, nous avons enregistré presque 100 000 rendez-vous pris pour des rappels. C'est beaucoup plus que le week-end précédent (+27 % vendredi avec 54 000 rendez-vous pris en une journée et +43 % samedi et dimanche avec 44 000 rendez-vous pris.)

OÙ ?

Pour recevoir votre dose de rappel, comme pour vos injections précédentes, vous pouvez prendre rendez-vous :

- chez votre médecin traitant (généraliste ou spécialiste) ;
- chez votre médecin du travail ;
- dans une pharmacie ;
- dans un cabinet infirmier ou chez une sage-femme ;
- en centre de vaccination ;
- chez votre chirurgien-dentiste ;
- dans un laboratoire de biologie médicale ;
- sur www.sante.fr

QUAND ?

- **6 mois** après le premier schéma vaccinal complet pour les plus vulnérables ;
- **à partir de 3 mois** après la dernière injection pour les personnes sévèrement immunodéprimées, sur avis médical ;
- **4 semaines** après l'injection pour les vaccinés par vaccin Janssen.

Si vous êtes concernés, vous pouvez aller faire votre rappel vaccinal sans attendre

CONCOMITANCE AVEC LE VACCIN ANTI-GRIPPAL :

Les personnes cibles et les symptômes généraux sont similaires pour les deux infections virales.

→ Il n'existe à ce jour aucune étude qui indique que les anticorps contre la Covid-19 pourraient protéger contre le virus de la grippe. Il est donc important pour les personnes à risque de développer une forme grave de grippe, qui sont également à risque de présenter une forme grave de la Covid-19, de **se faire vacciner contre la grippe et d'effectuer le rappel Covid si éligible**

→ La HAS a confirmé sa position sur la possibilité de co-administration des deux vaccins, qui ne présente aucun risque :

- Vacciner contre la grippe et la Covid-19 lors du même rendez-vous est un choix sûr lorsqu'il est possible.
- Cette co-administration est une solution pertinente pour optimiser la couverture vaccinale contre ces deux épidémies et saisir chaque opportunité de vacciner les personnes les plus fragiles et de les protéger au mieux.

Ainsi, selon la HAS, il n'y a pas de délai à respecter entre deux vaccinations pour les personnes qui ne pourraient pas procéder aux 2 injections simultanément.



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé :
presse-dgs@sante.gouv.fr



**#Tous
AntiCovid**

